

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES
HANDICAPÉES RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
État des résultats	7 - 8
État de l'évolution de l'actif net	9
Bilan	10
État des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Association régionale de loisirs pour personnes handicapées région du Saguenay-Lac-St-Jean

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association régionale de loisirs pour personnes handicapées région du Saguenay-Lac-St-Jean (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités auprès du public pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus et des produits d'activités, de l'excédent des charges sur les produits, de l'actif et des actifs nets.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 30 mai 2022.

Autres informations

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
 - j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
 - j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
 - je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
-

- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Handwritten signature in blue ink: "M. Jean-Luc Gauthier CPA auditeur A113376". The signature is written in a cursive style.

Chicoutimi (Québec)
Le 26 septembre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113376

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Aides gouvernementales- Provinciales		
PAFIRLPH	223 280 \$	147 545 \$
PAFLPH	217 740	238 748
Projet PILR	32 783	23 417
IRLPH	-	24 874
AQLPH	20 895	15 087
RURLS	39 465	49 500
Projet - CIUSSS	116 060	106 645
Subventions autres	3 187	9 007
Aides gouvernementales- municipales		
Ville Saguenay	-	1 125
Projets spéciaux		
Projet RLS	-	4 583
Projet Belgique	750	-
Projet Culturel	2 374	3 621
Camps et plein air	200	1 100
Destination loisirs	9 813	-
Cartes d'accompagnement	647	18 353
Autres revenus		
Formations	2 000	1 750
Intérêts	4 870	1 084
Autres	4 674	3 381
Amortissements des apports reportés	4 733	-
	<u>683 471</u>	<u>649 820</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	141 428	128 937
PAFLPH - accompagnement	217 740	228 205
PAFLPH - PILR	28 553	28 317
Projet culturel	7 964	3 609
Projet - CIUSSS	75 866	43 546
Projet - AQLPH	1 047	9 332
Projet - Destination Loisirs	13 320	-
RURLS	33 890	45 226
Loyer	6 190	6 742
Services professionnels	7 357	10 158
Transport	8 947	2 694
Communications	8 676	10 966

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Achat d'équipement	-	14 364
Location	321	442
Formation	779	315
Frais adhésion	645	707
Divers	1 530	-
Frais de banque	69	41
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 787</u>	<u>68</u>
	-----559 109	-----533 669
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>124 362</u></u> \$	<u><u>116 151</u></u> \$

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Investi en immobilisations	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	271 \$	319 212 \$	319 483 \$	203 332 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(54)</u>	<u>124 416</u>	<u>124 362</u>	<u>116 151</u>
SOLDE À LA FIN	<u>217</u> \$	<u>443 628</u> \$	<u>443 845</u> \$	<u>319 483</u> \$

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

BILAN

31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	106 539 \$	107 693 \$
Placements court terme (note 3)	315 527	211 391
Débiteurs (note 4)	41 539	69 721
Frais payés d'avance	<u>15 047</u>	<u>27 000</u>
	478 652	415 805
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>42 811</u>	<u>271</u>
	<u>521 463</u> \$	<u>416 076</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	26 224 \$	77 229 \$
Apports reportés	<u>8 800</u>	<u>19 364</u>
	35 024	96 593
APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS	<u>42 594</u>	<u>-</u>
77 61896 593
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	217	271
NON AFFECTÉS	<u>443 628</u>	<u>319 212</u>
443 845319 483
	<u>521 463</u> \$	<u>416 076</u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	124 362 \$	116 151 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 787	68
Amortissement des apports reportés	<u>(4 733)</u>	<u>-</u>
	124 416	116 219
Variation nette d'éléments hors trésoreries liés aux activités d'exploitation	(10 564)	-
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	<u>(10 870)</u>	<u>(58 911)</u>
	...102 982	...57 308
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(104 136)	(75 394)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(47 327)</u>	<u>-</u>
	... (151 463)	... (75 394)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(30 000)
Apports reportés relatifs aux immobilisations	<u>47 327</u>	<u>-</u>
	...47 327	... (30 000)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 154)	(48 086)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>107 693</u>	<u>155 779</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>106 539</u> \$	<u>107 693</u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>106 539</u> \$	<u>107 693</u> \$

ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, « Association régionale de loisirs pour personnes handicapées régionale du Saguenay-Lac-St-Jean (ARLPH) », est incorporé selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'objectif de l'organisme est de promouvoir l'exercice du droit au loisir des personnes handicapées. L'Organisme est exempt d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements à court terme et des comptes clients..

es passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes à payer, des salaires nets et des vacances à payer.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

MÉTHODE DU REPORT

L' « Association régionale de loisirs pour personnes handicapées région Saguenay-Lac-St-Jean » a appliqué la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale. Les produits et les charges afférents aux activités de réserve sont présentés dans le fonds de réserve.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Les autres revenus sont constatés à titre de produits lorsque les sommes sont encaissées. Les apports reportés relatifs aux immobilisations sont amortis aux même taux que les immobilisations s'y afférents

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des apports reportés relatifs aux immobilisations

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Ameublement et équipement	Amortissement dégressif	20 %

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Étant un organisme sans but lucratif, l'organisme ne pourvoit à aucun impôt sur les bénéfices.

3. PLACEMENTS COURT TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Épargne a terme au taux de 1,250% échéant le 5 mai 2023	35 000 \$	181 391 \$
Compte avantage entreprise au taux de 2,54%	<u>280 527</u>	<u>30 000</u>
	<u>315 527</u> \$	<u>211 391</u> \$

4. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	33 037 \$	66 655 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>8 502</u>	<u>3 066</u>
	<u>41 539</u> \$	<u>69 721</u> \$

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement et équipement	<u>61 696</u> \$	<u>18 885</u> \$	<u>42 811</u> \$	<u>271</u> \$

6. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	7 566 \$	56 776 \$
Assurances collectives à payer	-	5 223
Salaires nets et vacances à payer	17 443	15 230
Retenues à la source	<u>1 215</u>	<u>-</u>
	<u>26 224</u> \$	<u>77 229</u> \$

7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Débiteurs	28 268 \$	(42 666) \$
Frais payés d'avance	11 953	(27 000)
Créditeurs	(51 091)	41 329
Revenus reportés	<u>-</u>	<u>(30 574)</u>
	<u>(10 870)</u> \$	<u>(58 911)</u> \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

9. BAIL DE LOCATION

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 48 915 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	21 740 \$
2025	21 740 \$
2026	5 435 \$

La société s'est engagée en vertu d'un bail de location.

Le présent bail est consenti pour une période de 5 ans, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026. Le coût du loyer est de 1811,70\$ + taxes par mois pour les 5 années du bail.

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

**10. PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES
HANDICAPÉES VOLET ACCOMPAGNEMENT SE TERMINANT AU 31
MARS 2023**

	<u>Montant alloué</u>
Organismes	
AJIS	7 000 \$
APDPH	9 900
ADHIS	9 500
ABCS	9 800
ARLPH	3 200
ARPTC	9 800
Centre des enfants	3 500
Centre plein vie	9 800
Les dauphines de Roberval	4 400
Les fines lames	6 000
Commission des loisirs St-Ambroise	3 200
Gestion Arpidôme Inc	5 000
Groupe Aide Action St-Honoré	5 200
Groupe Centre-Lac	4 200
Groupe Espoir Dolbeau-Mistassini	8 000
Héritage sportif	1 000
IntégrAction La Baie	9 900
Interassociation	9 900
Municipalité Albanel	3 300
Municipalité d'Hébertville	3 500
Municipalité d'Hébertville-Station	7 340
Municipalité de l'Ascension-de-notre Seigneur	6 900
Municipalité St-Prime	7 000
Municipalité de St-Nazaire	3 800
OSQ Saguenay	6 200
Patro de Jonquière	6 000
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	3 000
Ville d'Alma	7 000
Ville de Normandin	3 000
Ville de Roberval	9 600
Ville de Saguenay Arr. Chicoutimi	9 300
Ville de Saguenay Arr. Jonquiere	9 500
Ville de Saguenay Arr. La Baie	<u>3 000</u>

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

**10. PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES
HANDICAPÉES VOLET ACCOMPAGNEMENT SE TERMINANT AU 31
MARS 2023 (SUITE)**

Total 207 740 \$

**11. PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES
HANDICAPÉES VOLET INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES SE
TERMINANT AU 31 MARS 2023**

Montant

ORGANISMES

ABCS	5 000 \$
IntégrAction La Baie	3 393
AJIS	5 000
Association de la Dysphasie	4 000
Centre Plein-vie	5 000
Association des arthitiques	1 000
APDPH	3 500
APHV02	<u>1 000</u>
Total	<u>27 893</u> \$